



# LA GAZETTE



N°18 juin 2012 Journal Trimestriel

"Pour être libre, il faut être informé" Voltaire

M  
O  
N  
T  
R  
O  
L  
-  
S  
È  
N  
A  
R  
D



Manifestations organisées par les associations du village

É  
T  
È  
2  
0  
1  
2



**Dimanche 10 juin**

Vide grenier et à 15h Théâtre de plein air.



**Dimanche 17 juin**

17h30 Démonstration de vol de Hiboux Grands-Ducs.



**Samodi 23 juin**

à la tombée de la nuit, Feu de la St Jean.



**Dimanche 1er juillet**

17h au local de Los Monteraus concert avec le duo "Wapanakuna" flûte andine et chant (entrée libre).



**Mercredi 4 juillet**

20h30 à l'église: Concert (entrée libre) avec la Chorale "Tutirama" et le duo "Iguazu" (Tiquateur).



**Samedi 14 juillet**

Marché semi-nocturne des producteurs de pays. Repas et musique.



**Dimanche 15 juillet**

Journée d'animation "Autour de l'école".



**Samedi 4 août**

Marché semi-nocturne des producteurs de pays. Repas et musique.



**Dimanche 5 août**

Tournoi de pétanque en triplette de l'ACCA (inscriptions à 13h.).



**Dimanche 12 août**

Journée d'animation "Vieux métiers".



**Mercredi 15 août**

Tournoi de pétanque en triplette du Club sportif (inscriptions à 13h.).



**Samedi 1er septembre**

Marché semi-nocturne des producteurs de pays. Repas et musique.



**Samedi 22 septembre**

17h30 Démonstration de vol de Hiboux Grands-Ducs

Renseignements



Syndicat d'initiative: 05 55 60 46 82



Los Monteraus: 05 55 60 25 63

[www.losmonteraus.fr](http://www.losmonteraus.fr)

LOS MONTERAUS 16, rue des Fleurs - 87330 Montrol-Sénard

e-mail : [association@losmonteraus.fr](mailto:association@losmonteraus.fr) - Site internet : [www.losmonteraus.fr](http://www.losmonteraus.fr) - Tél : 05 55 60 25 63

Le retour des beaux jours, l'été sont souvent l'occasion de rassemblements familiaux ou amicaux, de faire la fête.

Fête, faire la fête, ces mots un peu galvaudés, parfois employés à tous propos, quel sens ont-ils dans notre société où le lien social est distendu, l'individualisme souvent valorisé, où le commerce s'est emparé de bien des domaines de nos vies?

Depuis toujours, les fêtes ont eu plusieurs fonctions au sein de chaque société: rythmer le temps et favoriser la cohésion du groupe notamment.

L'homme a toujours eu conscience de la régularité des cycles de la vie : la naissance, la mort, le renouveau, l'alternance des saisons, le mouvement des planètes. De nombreuses fêtes sont liées à ces cycles et servent ainsi à rythmer le temps, fêtes fixes liées à la course du soleil et fêtes mobiles liées au cycle de la lune. Dans les sociétés paysannes traditionnelles, les cérémonies agraires contribuent également à rythmer le temps : elles marquent la fin d'une récolte (la gerba bauda en occitanie = la fin des moissons, les vendanges...), le départ des troupeaux au printemps...

Une des fonctions essentielles de la fête pour toute communauté est de renouveler et de renforcer la cohésion du groupe social. Par la fête, les croyances, les mythes, les événements historiques fondateurs du groupe se transmettent de génération en génération ; ainsi, le passé est relié au présent et chaque membre de la communauté est inscrit dans une histoire.

La fête implique également une rupture avec la vie quotidienne : rupture du temps, des espaces, des normes du groupe. La fête introduit une notion de désordre avec une injonction à l'excès. Ce désordre ne remet pas en question la stabilité de l'organisation sociale ; au contraire, il en permet la consolidation en renforçant le sentiment d'appartenance au groupe. Ainsi, en manifestant l'unité du groupe, la fête doit permettre l'entrée de nouveaux membres.

Ce long détour psycho-sociologique pour nous questionner sur le sens des trois fêtes du premier mai «célébrées» cette année et, surtout pour rappeler quels devraient être, nous semble-t-il, les objectifs des manifestations proposées dans notre commune (communauté ?) durant l'été.

**La rédaction**

### Le premier mai, fête du travail

Beaucoup des « fêtes » qui nous valent des jours de congé sont de nature religieuse ou sont des commémorations d'événements historiques. Qu'en est-il du 1er mai ?

Ce qui devait devenir la « fête du travail » est lié à l'origine à une revendication majeure du monde du travail dès les années 1880 : la journée de huit heures.

Un rappel sur cette revendication, largement dépassée aujourd'hui, est peut-être nécessaire. En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en Amérique comme en Europe, il était habituel pour les ouvriers de l'industrie de travailler dix ou douze heures par jour, parfois plus, sans véritable limite légale. La journée de huit heures était une limitation substantielle du temps de travail. Elle était, de plus, significative : huit heures de travail, c'est le tiers de 24 heures, les deux autres tiers étant réservés respectivement, au sommeil et au « loisir ». D'où l'expression « les trois 8 » et la devise « travail, sommeil, loisir » dont une autre version est « travail, repos, éducation ». Il s'agissait donc aussi de faire reconnaître le droit à un temps libre, autre que celui du travail et de la simple récupération de la force de travail : le temps d'échapper à l'aliénation en se distrayant ou en s'instruisant...

A cette époque, aux États-Unis, pays du capitalisme triomphant, s'est développée une très forte résistance, souvent mal connue, de la classe ouvrière. Au cours de son congrès de 1884, la Fédération Américaine du Travail (American Federation of Labor) s'était donné deux ans pour imposer la journée de 8 heures. Le 1er mai 1886, elle appela donc à la grève tous les travailleurs du pays qui ne l'avaient pas encore obtenue (la date du 1er mai correspondait pour beaucoup d'entreprises américaines au début de l'année comptable et au terme des contrats).

C'est ainsi qu'eut lieu le « premier 1er mai », qui fut tout sauf une « fête du travail » mais une grève qui connut une participation sans précédent dans tout le pays et obtint des résultats (sur 350 000 grévistes 200 000 obtinrent satisfaction) - mais au prix d'une répression sanglante. Encore aujourd'hui, aux USA, l'année 1886 reste « l'année du grand soulèvement des travailleurs ».



Cette action eut un retentissement immédiat de l'autre côté de l'Atlantique. Le 20 juin 1889, la 2<sup>e</sup> Internationale socialiste réunit à Paris son deuxième congrès, où il fut décidé que serait organisée « une grande manifestation à date fixe de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail ».



Dès le 1er mai 1890, des ouvriers font grève et défilent, un triangle rouge à la boutonnière (symbole des 3 fois 3 heures). Plus tard apparaîtront l'aubépine rouge puis le muguet. Le 1er mai s'installe dans la tradition européenne, mais il faudra des années et des événements tragiques comme celui de Fourmies (1er mai 1891) pour que la journée de 8 heures soit acquise.

Le traité de paix mettant fin à la première guerre mondiale est signé à Versailles le 28 juin 1919. Les délégués français y font inscrire « l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où elle n'a pas encore été obtenue ». Dans le contexte de l'après-guerre, cette mesure apparaît non seulement comme juste, mais également comme efficace sur le plan économique, pour enrayer le chômage et relancer l'activité (les arguments invoqués ne sont pas sans parenté avec ceux qui seront développés lors du débat sur les 35 heures). Le 23 avril 1919, le Sénat français ratifie la journée de huit heures et fait du 1er mai suivant (à titre encore exceptionnel) une journée chômée.

Les manifestations rituelles du 1er mai ne se cantonnent plus dès lors à la revendication de la journée de 8 heures (qui, bien que votée, comporte encore trop de dérogations). Elles deviennent l'occasion de revendications plus diverses. Celles du 1er mai 1936 prennent une résonance particulière car elles surviennent deux jours avant le deuxième tour des élections législatives qui vont consacrer la victoire du Front populaire et porter à la tête du gouvernement français le leader socialiste Léon Blum.

Le 30 avril 1947, le gouvernement issu de la Libération fait du 1er mai un jour férié chômé et payé pour tous les salariés sans conditions. Le 29 avril 1948 est officialisée la dénomination « fête du Travail ».

Or cette dénomination était déjà apparue pendant la montée du nazisme en Allemagne et l'occupation de la France, avec l'institution de deux « premier mai » bien particuliers.

En 1933, Hitler (à l'initiative de Goebbels), transforme cette journée de défi au capitalisme en une fête officielle à la gloire du travail et du renouveau allemands. Par un grand coup de propagande, il donne satisfaction à une revendication déjà ancienne du mouvement ouvrier (1er mai férié et rémunéré), se présentant comme le seul vrai défenseur des travailleurs. C'était pour mieux éliminer les syndicats, dont les sièges sont pris d'assaut par des escouades de SA et de SS dès le lendemain. Pétain imitera la puissance occupante en 1941. Dans le même but de se rallier la classe ouvrière et d'ôter au premier mai son caractère subversif, il le désignera comme la « Fête du Travail et de la Concorde sociale. »

Le risque de voir le premier mai « récupéré » et détourné de son intention initiale est toujours présent (nous le constatons aujourd'hui) et ce, d'autant plus qu'il est présenté comme une « fête ». Selon l'historienne Danielle Tartakowsky (entretien dans *Le Point*, 29/04/2012) : « Avant que le jour ne devienne férié, en 1947, les actions déployées le 1er mai supposaient la grève [...] Depuis que le jour est férié, il est devenu une opportunité pour tout un chacun. » Mais, ajoute-t-elle, l'histoire de ce jour de lutte est « toujours susceptible de résister à des appropriations qui lui sont par trop étrangères. »

Une « fête du travail », le premier mai ? pas exactement. S'il est important de rappeler son histoire, ce n'est pas pour en faire une commémoration vide de sens ou détournée de son vrai sens, mais pour garder en mémoire qu'elle a été imposée, dans un esprit internationaliste par des travailleurs décidés à prendre en main leur propre sort.

**Catherine Mérillou**

**Sources :**

*A People's History of the United States*, Howard Zinn, Harper Perennial, 1995

*Hitler et la dictature allemande*, Karl Dietrich Bracher, éditions Complexe, Paris, 1969-1995

*La Part du rêve. Histoire du 1er Mai en France*, Danielle Tartakowsky, Hachette, 2005

Le Patrimoine architectural de Montrol-Sénard

Nous avons déjà abordé dans le numéro 4 du 30 novembre 2008 l'histoire de la "chapelle funéraire". Devant la quantité de questions que soulève cet édifice nous vous proposons l'intégralité de la communication de la société archéologique du limousin du 30 novembre 1886.

Ce document traite également d'un sujet passionnant : les souterrains de Montrol. Nous recherchons pour "éclairer notre lanterne" toutes informations de traditions orales, légendaires ou savantes.

# MONTROL-SENARD

## LA LANTERNE DES MORTS

ET

## LES SOUTERRAINS

PAR LORGUE

*Notée au à la séance de la Société archéologique de Limoges, du 30 novembre 1886  
et insérée au tome XXXIV de la Revue de cette Société*

LIMOGES

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINE

V<sup>e</sup> H. DUCOURTIEUX

Libraire de la Société Archéologique et historique du Limousin

7, RUE DES ARÈNES, 7

1887

## LA LANterne DES MORTS ET LES SOUTERRAINS

Entre Bellac et Saint-Junien, sur le versant occidental de l'un des derniers contreforts des montagnes de Blond, est assis le bourg de Montrol-sénard (Monsterreus-senior, pour le distinguer de Monsterrulentus : Montrollet, dans la Charente). De ce lieu, la vue découvre un lointain horizon et des villages sans nombre épars dans la plaine, parmi les champs couverts de bois, et de moissons. Ici, à nos pieds, c'est Mortemart, avec les restes de sa forteresse et de ses couvents ; à quelque distance, c'est Nouic (Novus Vicus), bâti sur un cimetière mérovingien ; à plusieurs lieues au couchant, se dresse le clocher de Lesterps, monument historique. Aidé d'une bonne lunette, l'œil distingue facilement, à côté des collines qui terminent le canton, la ville du Dorat et les plaines de ses environs.

### I

A une centaine de mètres de Montrol-Sénard, s'élève majestueusement, sur un plateau, dans le cimetière de la commune, un édifice de forme carrée, qui a de tout temps attiré l'attention des archéologues. Vu à distance, il offre les lignes et le caractère d'un monument romain ; mais, en le voyant de plus près, on s'aperçoit bien vite qu'il appartient au style gothique. Œuvre du XII<sup>e</sup> siècle, il a pu, grâce à de nombreuses réparations, survivre aux injures du temps et porter aux générations actuelles le témoignage de la piété d'un âge depuis longtemps écoulé.

Ce monument, construit tout en pierre de taille, mesure, à l'extérieur, huit mètres de large, sur chaque face, et s'élève sur quatre pilastres, reliés entre eux par des arceaux en ogive. Un léger socle s'étend à la base, et, à la hauteur où naissent les arcs, courent, sur chaque pilastre, de gracieux chapiteaux d'une ornementation remarquable. Ainsi que l'indiquent des restes de nervures, l'édifice paraît avoir supporté une voûte. A une époque certainement reculée, pour décharger les murs et les consolider en même temps, cette voûte a dû être abattue, et des murs de clôture ont été élevés sous les arceaux, de manière à transformer le monument en chapelle, dédiée à Saint Jean l'évangéliste. La tradition rapporte qu'avant cette clôture, une lampe brûlait continuellement, la nuit, entre ces pilastres, et que la clarté en était aperçue de tous les environs, jusqu'au sein du Dorat. Un village considérable de la commune de Blond, celui de Bonnesset, en fournissait le luminaire.

Depuis longtemps, la façade du midi, rongée par le lierre et la pluie, menaçait ruine : elle a été relevée, cette année, par souscription, et la Lanterne des morts, ainsi rajeunie, semble secouer le manteau de vétusté que lui ont légué les siècles passés.

Phare protecteur dans un temps où n'existait nulle route, cette lampe funéraire guidait encore les pas du voyageur attardé dans la nuit et s'avavançait avec peine par des chemins inconnus. Monument du culte des morts, elle était aux vivants d'une précieuse utilité !

Nous joignons à cette notice un croquis et un plan de la Lanterne, dont les clichés nous ont été obligeamment prêtés par la Société des lettres, sciences et arts de Tulle.



LA LANTERNE DES MORTS ET LES SOUTERRAINS

II

Disséminés sur diverses parties du territoire de la commune, les souterrains reconnus, au nombre de quatre, sont toujours creusés sous une colline et percés dans le tuf ou le rocher. Leur direction va sensiblement du levant au couchant et vice versa. Quelle a été leur destination ? ont-ils servi à abriter l'homme pendant l'hiver, à une époque où il ne connaissait pas encore l'art de se construire ces huttes qui constituaient la demeure du Gaulois ? ou bien étaient-ce des lieux de refuge pendant les guerres de César, les invasions germaniques et musulmanes, ou l'occupation anglaise ? De ces deux hypothèses, la dernière est certainement la plus vraisemblable : nos aïeux, quand ils creusaient ces chambres et ces galeries, possédaient les outils nécessaires pour se bâtir des habitations.

Découverts les premiers, il y a cinquante-deux ans, les souterrains du Maupas étaient les plus remarquables. Galeries et chambres s'y succédaient alternativement. A certain endroit se montrait un rétrécissement pareil à une gorge de four, qui précédait une autre pièce. Mais ce qu'il y avait de plus curieux, c'étaient des espèces de cuiviers adossés à la paroi du souterrain, construits dans le rocher, et dont l'usage a été un problème pour les nombreux visiteurs. Quelques charbons et des fragments de poteries sont tous les objets étrangers qui ont été trouvés dans ces lieux.

Il est regrettable que ces souterrains, dont la description a été fournie par nous, il y a une vingtaine d'années, sur la demande de M. Bonnin, à la Société archéologique, au lieu d'être conservés à l'admiration du pays, aient été fermés par les propriétaires des bâtiments supérieurs, et qu'il n'en reste plus aujourd'hui, dans la contrée, qu'un vague souvenir.

A une époque moins éloignée, dans un champ ayant autrefois appartenu à la cure, à 7 ou 800 mètres du bourg, on découvrait un souterrain entièrement établi dans le tuf, long d'une dizaine de mètres, mais de largeur et de hauteur fort restreintes. Ce souterrain se trouvait à peu de distance de deux sources et du chemin qui suivaient les voituriers du Poitou pour transporter les denrées à dos de mulet.

Dans notre propirété à Villelonge, nous découvrons nous-même, il y a peu d'années, à quelques pas des bâtiments d'exploitation, et non loin d'un chemin assez fréquenté, servant de communication entre une partie du canton de Mézières et Saint Junien ou Limoges, un souterrain dont il nous a été impossible de préciser la destination.

Enfin, tout récemment, au village de Montrocher, en face et à peu de distance de l'ancien château, le sol s'affaissait subitement sous les pas d'une bête de labour et laissait apercevoir une cavité cylindrique, d'environ 80 centimètres de diamètre et profonde de 4 mètres. Munis d'une échelle et de lumière, les habitants descendirent dans cette cavité et se trouvèrent en présence d'un souterrain de certaines dimensions. Celui-ci, creusé tantôt dans le tuf, tantôt dans

## LA LANTERNE DES MORTS ET LES SOUTERRAINS

le rocher, se dirige d'un côté vers le levant, et, de l'autre, faisant presque un angle droit, court au midi, où il devait s'ouvrir sur un pré en entonnoir, qui le séparait du château. Comme dans celui de Montrol, une espèce de niche est ménagée dans la paroi de ce souterrain ; ce qui nous fait supposer qu'au cas où une personne seule s'y serait trouvée enfermée, c'était un lieu pour la dissimuler à toute recherche. D'abord assez étroite, la galerie tournée au midi va en s'élargissant pour affecter la forme d'une chambre assez spacieuse, ayant de 2 à 3 mètres de largeur sur près de 2 mètres de hauteur. Cette galerie pouvait donc recevoir un certain nombre de personnes voulant échapper aux coups et aux mains de l'ennemi. Au bas de la cavité servant d'ouverture, le souterrain semble taillé dans le roc : on dirait les assises d'un mur construit avec de fortes pierres plates. Nul objet ayant servi à l'homme ne se trouve dans ces profondeurs, où, il est vrai, on remarque de nombreux éboulements.

Ici, on se dit nécessairement que ce souterrain, situé tout au plus à cent mètres du château, comptait au nombre de ses dépendances, sans que, cependant, il paraisse avoir été en communication directe avec ce dernier.

Avec des travaux de peu d'importance, il serait facile de conserver ce souterrain et de le tenir continuellement ouvert aux visiteurs.

Limoges, imp. Ve H. Ducourtieux, rue des Arènes, 7



Avant 1886



2012



LES ASSOCIATIONS, LES MANIFESTATIONS



LOS MONTERAUS

Malgré les difficultés économiques et la disparition de nombreux services publics dans le canton, la plupart de nos habitants, très attachés à leur village, ont décidé de rester. La crise n'a pas empêché une légère augmentation de la population grâce à de nouveaux arrivants sensibles au charme de notre campagne. Pour permettre à notre commune de continuer d'exister et prospérer dans ce contexte compliqué, **les associations** de Montrol-Sénard jouent un rôle de première importance dans son développement économique et culturel avec la force que constitue le dynamisme des nombreux bénévoles. Ces associations organisent tout au long de l'année et plus particulièrement l'été de nombreuses manifestations. En participant à ces événements vous contribuerez au **maintien de l'activité des producteurs, des artisans, des commerçants, des artistes** dont nous avons tant besoin pour développer nos territoires.

Alain Schrefp



Le vide-grenier est le premier rendez-vous important de la saison. Il aura lieu dimanche 10 juin dans les rues de Montrol. Une pièce comique jouée par la troupe de théâtre les "Show 7 des Isles" animera cet événement à partir de 15h.

Vous retrouverez le détail des manifestations sur le programme affiché en première page.



Le Club Sportif de Montrol-Sénard

**MONTROL accède à la 3ème division**

Deuxième avec 66 points et 14 victoires, Montrol accède à un niveau jamais connu pour le club : il rejoint



Bussière Poitevine, club phare du canton, en 3<sup>e</sup> division (anciennement Promotion de première division). Après un départ assez laborieux l'équipe a effectué une deuxième partie de saison exceptionnelle ce qui a permis d'obtenir un aussi bon classement. Il convient de saluer le travail extraordinaire effectué par le Président Roland Reix et toute

sa famille depuis plusieurs années pour maintenir un club à Montrol-Sénard malgré toutes les difficultés que cela représente. Nous adressons donc nos félicitations aux dirigeants du club, aux joueurs, à l'entraîneur Eric Lasselle et à l'assistant technique Jean Louis Dupradeau ainsi qu'aux spectateurs qui viennent au stade en espérant une aussi bonne saison 2012-2013 que cette année.

J.J Degabriel

L'association Traits d'Union nous informe : un **"Repas Guinguette"** aura lieu le samedi 16 juin à Bussière-Boffy, de 12h à 19h au stade. Ambiance trad. et musette autour d'un méchoui et produits du terroir. 15 euros(kir offert). Réservation obligatoire avant le 9 juin au 05 55 60 47 80.



Une petite Coline Dupuy-Millot est née le 4 mai dernier pour le plus grand bonheur de ses parents Julie et Boris.

Association Los Monteraus : Président Alain Schrefp, Secrétaire Catherine Mérillou, Trésorière Claudette Bouty  
Directrice de la publication : Sylvie Longuechaud  
Comité de rédaction : C.Mérillou, S.Longuechaud, J.Lavergne, A.Schrefp  
Les articles n'engagent que leurs auteurs